

INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE EN MASTER 2 NUTRITION SANTÉ

EN 4 ÉTAPES

1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 6)

2/ Complétez la **page 2**, elle sera à **déposer sur l'application « E-candidat » avec les autres pièces justificatives.**

3/ **Connectez-vous** sur l'application « **E-candidat** » sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE, 10 chiffres et 1 lettre, figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du baccalauréat).

Lien vers E-candidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>

Si vous avez déjà fait un dossier sur E-candidat **à l'uB** l'an dernier, connectez-vous avec les informations sur le bas du formulaire.

4/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, **joignez** la page 2 du présent dossier, **insérez** les pièces justificatives demandées sur E-candidat, et **déposez le tout** sur e-candidat (pas d'envoi postal ni de dépôt de pièces en mains propres) au plus tard le :

08 JUIN 2018

MERCI DE VOTRE ATTENTION



INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER D'ACCÈS EN MASTER 2

NUTRITION SANTÉ

Date limite de téléchargement du dossier : 08 JUIN 2018

Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription mais d'instructions. **La candidature doit s'effectuer en ligne sur le lien figurant page 1 et 3 de ce dossier.** Si vous êtes accepté dans la filière choisie, vous devrez **vous inscrire administrativement sur internet (informations ultérieures)** ou vous **réinscrire sur VOTRE ENT si vous êtes déjà étudiant de l'uB.**

Si vous désirez postuler sur plusieurs spécialités de master à l'uB, vous devez remplir UN DOSSIER DISTINCT ET COMPLET PAR SPÉCIALITÉ. Cette page est à télécharger sur votre dossier E-candidat avec les autres pièces justificatives.

Si vous constituez plusieurs dossiers de demande d'accès en master 2 à l'université de Bourgogne ou ailleurs, indiquez ci-dessous votre ordre de préférence (nom du master/ville) :

choix 1 :	choix 3 :
choix 2 :	choix 4 :

NOM : NOM de jeune fille :

Prénoms :

Envisagez-vous de suivre ce M1 en formation continue* ? Oui Non

Envisagez-vous de suivre ce M2 en **CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION** ?
 Oui Non

Renseignements contrat de professionnalisation : <http://www.u-bourgogne-formation.fr/-Presentation-du-Contrat-de-pro-.html>

Etes-vous actuellement en emploi ? Oui Non

Précisez :

Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ? Oui Non

*la formation continue concerne ceux qui sont rentrés dans la vie active (salariés ou demandeurs d'emploi) et ont quitté la formation initiale (études).

Langues vivantes :

Lues : Parlées : Écrites :

CETTE PAGE DOIT ÊTRE DÉPOSÉE AVEC LE RESTE DU DOSSIER SAISI SUR E-CANDIDAT

CANDIDATURE EN M2 NUTRITION SANTÉ - 2018 / 2019

QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER

MA CANDIDATURE		
1. Qu'est-ce que ce dossier ?	Un dossier d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive)	Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière
2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat. Conservez ces instructions pour mémoire.	https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat
3. Où renvoyer mon dossier E-candidat ?	Il n'y a rien à renvoyer ni à déposer au secrétariat, toute la saisie et toutes les pièces justificatives seront placées sur l'application e-candidat.	
4. Quelles sont les dates importantes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : 04 MAI 2018 - Fermeture du serveur E-candidat : le 08 JUIN 2018 à minuit. Nous savons que vous ne disposez pas toujours de vos derniers relevés de notes au moment du dépôt : vous les insérerez dès que possible. 	<p>Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date</p> <p>Aucune candidature ne pourra être saisie sur E-candidat ou acceptée après cette date, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR.</p> <p>Si vous aviez déjà utilisé l'application E-candidat à l'uB l'an dernier pour candidater en licence ou en master, vous n'avez pas besoin de créer un nouveau dossier, vos informations ont été sauvegardées. Connectez-vous avec votre INE. (voir en ligne).</p>
5. Quelles pièces justificatives joindre ?	La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat.	ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces avant d'envoyer. NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU S2 DU M1 AU MOMENT DE LA CANDIDATURE. Déposez votre dossier sans ce relevé, vous nous l'adresserez dès que possible. Votre dossier sera étudié dans un premier temps sur la base des documents reçus à la date de la commission.

6. J'étudie à l'uB, en master SVS. Dois-je joindre mes relevés de notes ?	Oui, obligatoirement (déposées sur l'application e-candidat).	Toutes les pièces justificatives doivent être scannées et téléchargées sur le site e-candidat dans votre dossier. Nous n'acceptons aucune pièce papier, ni par mail.
7. Je voudrais faire ce M2 NS en contrat de professionnalisation, où puis-je me renseigner ?	Renseignements contrat de professionnalisation : http://www.u-bourgogne-formation.fr/-Presentation-du-Contrat-de-pro-.html	Mettez-vous en contact avec le SEFCA (service de formation continue de l'université), dès que vous avez trouvé une entreprise d'accueil. Tél. : 03 80 39 51 80
8. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié.	http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html
SUIVI DE MA CANDIDATURE		
9. J'ai déposé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	Le secrétariat indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier.	Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier
10. J'ai déposé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	Le secrétariat gère plusieurs centaines de dossiers destinés à 16 masters 1 ou 2 différents. Soyez patients...	L'absence de confirmation 3 semaines après votre envoi doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : secretariat.msavan@u-bourgogne.fr
11. Quand aurai-je une réponse ?	La commission d'étude des dossiers aura lieu après la clôture du dépôt des dossiers. Soyez patients... Il ne pourra vous être donnée aucune information ni par mail, ni par téléphone, sur la date prévisionnelle de publication de la réponse à votre demande.	Une réponse vous sera envoyée par mail début juillet 2018.
12. Si je suis admissible, dois-je m'attendre à un entretien oral ?	Oui, vous devez vous rendre disponible fin juin/début juillet pour un éventuel entretien en présentiel.	
13. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?	NON. Le secrétariat ne répond à aucune question au téléphone (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers).	Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : secretariat.msavan@u-bourgogne.fr
14. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours, et mon attestation de réussite.	NON. Dès que vous êtes en possession de votre dernier relevé de notes (le plus souvent : S2 du M1 en cours), vous devez en télécharger	

J'attends la rentrée pour les apporter ?	une copie si l'application vous l'autorise toujours (ou nous l'envoyer par mail). ATTENTION : UNE ATTESTATION DE RÉUSSITE (1) éditée par votre université (même pour les étudiants de l'uB) sera exigée au moment de l'inscription. Veillez à vous en procurer une auprès de votre université actuelle (voir texte réglementaire après le tableau en 1)	
15. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?	<ul style="list-style-type: none"> - Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission, vous devez impérativement, et avant le 13 juillet 2018 dernier délai, CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDIDAT. - Vous devez demander à votre université actuelle un transfert de votre dossier administratif vers l'uB 	<p>Au-delà du 13 juillet 2018, les étudiants qui n'auront pas confirmé seront démissionnés d'office et leur place attribuée à un autre étudiant.</p> <p>Transferts : voir ici http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarité/transferts.html</p>
16. Je n'ai pas encore reçu toutes les réponses que j'attends à mes dossiers, puis-je attendre pour confirmer ma venue en M2 NS ?	Vous devez prendre une décision au plus tard le 13 juillet 2018 et l'indiquer dans E-candidat (confirmation ou désistement). Au-delà, votre place pourra être attribuée d'office à un candidat de la liste complémentaire, le cas échéant.	
17. J'ai été admis dans une autre formation, que dois-je faire ?	Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place en liste principale. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat de votre renonciation.	<p>Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à :</p> <p>secretariat.msavan@u-bourgogne.fr</p>
18. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?	<p>Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web.</p> <p>Si vous êtes déjà étudiant de l'uB, la réinscription se fera depuis votre ENT.</p> <p>Dans les deux cas, Le serveur d'inscription ouvrira le 6 juillet 2018 à 10 h et fermera le 15 juillet 2018 à minuit. Il rouvrira ensuite le 28 août 2018. Vous devez vous inscrire en ligne avant la rentrée.</p>	<p>Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne.</p> <p>Si vous êtes boursier(e), pensez à constituer un dossier de bourse LE PLUS TOT POSSIBLE, en y détaillant toutes les filières souhaitées, afin de ne pas retarder la prise en compte de votre bourse en cas d'admission.</p>
19. Quand aura lieu la rentrée ?	La rentrée du M2 NS aura lieu le 11 septembre 2018 (date, heure et lieu à reconfirmer sur le site de l'UFR). LA PRÉSENCE DE TOUS LES	<p>Les emplois du temps seront consultables à partir de début septembre, uniquement par les étudiants régulièrement</p>

	ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ.	inscrits administrativement (depuis l'ENT).
--	--	--

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

Lien vers la fiche filière

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/master/ff-nutrition-sante-m2.pdf>

(1) Il est rappelé dans la circulaire n° 2006-202 du 8/12/2006 que la délivrance d'une attestation de réussite au diplôme doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. **Cette attestation sera exigée par nos services pour toute inscription.** Source :

(<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/47/MENS0603037C.htm>)

(<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MENS0000500C.htm>)